



# La Lettre de l'AICVF

L'actualité des Groupes régionaux AICVF et de la Maison de l'AICVF à Paris

Avril 2019

## SOMMAIRE

**Bourgogne - Franche-Comté** : Nouvelle formation à Hippolyte Fontaine, Logiciel de dimensionnement et le devenir des bureaux d'études

**Bretagne – Pays de la Loire** : Rencontre du 1<sup>er</sup>/03/2019 et Le programme SMILE

**Languedoc-Roussillon** : Vœux et réunion technique 2019, Réunion technique TRANE du 21/02/2019 et Réunion technique du 21/03/2019

**Lorraine** : l'audit énergétique dans le tertiaire

**Midi Pyrénées** : l'Intelligence Hydraulique

**Poitou Charente** : Réunion technique Nouvel arrêté ICPE 1mW avec AG du 8/03/2019

**Rhône Alpes** : Joli stand et belle fréquentation lors du Salon BePositive à Lyon

**Touraine-Centre** : Assemblée générale et réunion technique autour de la vinification d'un domaine du Vouvrillon

### A noter sur votre agenda :

**L'Assemblée Générale de l'AICVF se tiendra le samedi 29 juin 2019 à 10h00,  
sous la Présidence d'Yves NIOCHE**

**Lieu : les 3 Brasseurs - 73, place Drouet d'Erlon - 51100 REIMS**

## **AICVF Bourgogne Franche-Comté : Nouvelle formation à Hippolyte Fontaine, Logiciel de dimensionnement et le devenir des bureaux d'études**

Dans le cadre de nos échanges avec nos partenaires, une réunion technique s'est déroulée dans les locaux du Lycée Hippolyte Fontaine de Dijon. Trois sujets ont été développés : les nouvelles formations mises en place par le lycée, les nouveaux logiciels de dimensionnement de réseau par la société ALDES ventilation et le devenir des bureaux d'études, la mutation des savoirs faire. Plus de thermique et d'écologie tout cela présenté par Françoise CHAUDRILLIER de la société LEFFICENS.

Le lycée Hippolyte Fontaine de Dijon ouvre à la rentrée de Septembre 2019, une formation de Licence générale Energie et Développement Durable option smart City.

Cette formation CNAM se fera en contrat de professionnalisation sur 1 an.

L'objectif de la licence est de former des cadres et techniciens des industries de production d'énergie.

Pour permettre aux Bureaux d'Études et aux Architectes de gagner en efficacité, ALDES a conçu le logiciel Selector Koanda 3D, qui propose désormais de rendre visible l'invisible, grâce à une visualisation 3D performante et innovante des jets d'air dans le local.

Selector Koanda 3D assure la gestion intégrale d'un projet : définition des bâtiments et locaux concernés, intégration des obstacles aux flux d'air et enfin, la sélection des équipements de diffusion d'air adéquats pour un confort aéralique et acoustique optimal. L'interface ergonomique facilite le choix du positionnement des terminaux.

Réglementation thermique, bioclimatique, passif, humidité, acoustique ... dimensionnement, aéralique, hydraulique ... audit énergétique, environnemental, carbone ... BIM ...

Les compétences associées au métier de bureau d'études sont multiples et grandissantes, elles sont cependant étroitement liées un objectif commun, pérenniser et améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments.

Anticiper l'avenir c'est avant tout rechercher, acquérir, s'entourer de nouvelles compétences et éventuellement de nouvelles qualifications.

Pour illustrer cette réalité, deux domaines en pleine évolution sont présentés à titre d'exemple : l'audit énergétique et le bilan carbone d'un bâtiment.

L'audit énergétique :

La vision globale du bureau d'études, sur les parois et les systèmes, en fait un des acteurs majeurs de l'audit énergétique des bâtiments existants. Dans ce domaine, les enjeux liés à la rénovation performante sont colossaux. Mais comment se positionner ? En fonction du type de bâtiment, l'audit peut être obligatoire ou financièrement aidé, les méthodes sont différentes, les besoins aussi.

Le bilan carbone du bâtiment :

Les bureaux d'études, fortement impliqués dans l'application de la réglementation thermique, le seront aussi fortement dans la réglementation environnementale RE2020 qui vient compléter le bilan énergétique du bâtiment par un bilan carbone. Ainsi, les bureaux d'études doivent apprendre une nouvelle méthode de calcul, basée sur des critères très différents avec l'utilisation de nouveaux outils.

L'AICVF Bourgogne Franche-Comté met en place une nouvelle commission dédiée à la formation continue des professionnels. Cette commission a pour objectif de répertorier les besoins de ses membres afin d'organiser d'une part des réunions d'informations faisant appel à des intervenants compétents dans les domaines ciblés, et d'autres part de rechercher des organismes de formations à même de répondre à leurs besoins.



**Michel DUCET, Vice-Président Délégué AICVF Bourgogne Franche-Comté**

## AICVF Bretagne – Pays de la Loire : Rencontre du 1<sup>er</sup> mars 2019

La première rencontre AICVF Bretagne Pays de la Loire de l'année 2019 a été organisée le 1er mars. Elle a fait suite à la réunion de bureau qui s'est tenue dans les locaux de la société DROUET à SUCE SUR ERDRE. Rappelons que ces rencontres qui sont organisées alternativement en région Pays de la Loire puis en région Bretagne n'abordent pas de thème particulier, mais sont un temps de libres échanges entre les membres de l'association régionale. Les sujets portent souvent sur les évolutions techniques, les perspectives en termes de marchés, les actualités régionales, ... Elles permettent de se situer dans l'activité professionnelle mais aussi, dans l'esprit de convivialité recherché, de parler de loisirs, actualité sportive, de présenter des nouveaux membres potentiels ou d'aborder tout sujet à la libre initiative de chacun.

Ce 1er mars, la rencontre s'est déroulée dans un restaurant sur les bords de l'Erdre avec superbe vue sur le port, avec un repas où chacun apporte sa participation financière. Les 25 présents ont confirmé leur intérêt à ce type de manifestation instaurée depuis plusieurs années sur les suggestions du bureau régional.

La prochaine rencontre, qui complète les réunions techniques organisées en région, aura lieu en Bretagne afin de permettre de conserver les liens avec les membres les plus éloignés géographiquement dans notre grande région.



**Marc PERROCHAUD, Membre du bureau AICVF Bretagne Pays de la Loire**

## AICVF Bretagne – Pays de la Loire : Le programme SMILE

Jeudi 28 Mars 2019, l'AICVF Bretagne et Pays de la Loire a organisé une réunion technique, présentant le programme SMILE : Smart Ideas to Link Energy, présenté par Thierry JAHIER, président AICVF régional. Ce programme régional porté par la Bretagne et les Pays de la Loire vise à organiser sur les deux territoires un déploiement de projets industriels smart-grids sur 2016-2020, sur les réseaux électriques et réseaux gaz. L'association SMILE qui regroupe 250 partenaires régionaux, a pour objectif d'intégrer massivement les ENR dans les logements, building et industries, de maîtriser les sujets d'offres et demandes énergétiques, de promouvoir la mobilité décarbonée, de traiter des services associés aux données énergétiques (open data), de sécuriser les réseaux et les données personnelles. Plus de 44 dossiers innovants ont été homologués, une vingtaine sont en cours et une quinzaine en détection sur : Les ENR, La Flexibilité, l'auto consommation collective, les microgrids, le smart building et smart home, la mobilité, la sensibilisation aux nouveaux usages et technologies et la gestion des data énergétiques et comportementales. GRDF, par l'intermédiaire de Maxime Garnier a présenté un dossier homologué par SMILE : West Grid Synergy, le premier démonstrateur de réseau intelligent pour le gaz naturel, qui vise au Développement des usages gaz vert (le Bio Méthane), son acceptabilité, participation des citoyens, économie circulaire son Intégration du maximum de gaz vert : autonomie énergétique et par le Mise en place d'un système industriel permettant une gestion optimisée de ces zones : rebours, analyse de données, équilibre, maintenance prédictive.



**Thierry JAHIER, Président AICVF Bretagne-Pays de la Loire**

## AICVF Languedoc-Roussillon : Vœux et réunion technique 2019

C'est à l'EUROTEL de PEROLS qu'a eu lieu la traditionnelle présentation des vœux 2019, aux partenaires et personnes morales de notre association, par notre président Christophe LARCHEVEQUE.

Après le discours de bienvenue, l'annonce de la date et du lieu de notre prochaine AG, ce sera les montagnes d'ANDORRE pour le long weekend de l'ASCENSION, et la présentation de notre revue semestrielle « Le THERMOSIPHON » par son rédacteur, notre génial Guy FRIQUET, suivait une réunion technique un peu particulière, puisque concernant « Les aspects juridiques de notre métier » présenté par Diane PHILLIPS cabinet ELEOM, et plus précisément sur la garantie décennale appliquée aux travaux de génie climatique réalisés dans les bâtiments existants.

Après avoir défini :

- la responsabilité des constructeurs et le rôle de chaque intervenant entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises réalisatrices, les sous-traitants, les fabricants et les fabricants EPERS (Élément Pouvant Entraîner la Responsabilité Solidaire)
- les différents types de responsabilités encourues.
- les principes de la garantie décennale, à qui elle s'applique, dans quelles conditions (bâtiment neuf, travaux sur bâtiment existant)
- les conditions cumulatives d'engagement de votre garantie décennale (les travaux réceptionnés, les désordres graves et les désordres graves en lien avec votre intervention)
- la particularité de la garantie décennale. C'est une présomption de responsabilité sans faute (si vos ouvrages sont touchés vous êtes automatiquement présumés responsables, vous devez prouver que vous n'avez pas commis la faute à l'origine des désordres). Pour le cas particulier du support défectueux : l'accepter c'est renoncer à l'évoquer comme cause des désordres.
- La durée de la garantie décennale est de 10 ans à compter de la réception des ouvrages, c'est le délai dans lequel les désordres doivent se manifester, c'est aussi le délai pour agir en justice.

La réunion s'est poursuivie par les évolutions en matière de travaux en génie climatique sur les bâtiments existants.

L'évolution a pour origine des décisions rendues par la Cour de cassation en 2017, dans le litige concernant :

- La fourniture et pose d'une PAC
- La fourniture et pose d'un insert de cheminée

On peut imaginer une extension aux panneaux solaires non-encastrés, aux chaudières murales, chauffe-eaux, etc....

Dans une situation antérieure, si vous réalisez :

- Des travaux d'ampleur sur un bâtiment existant, la garantie décennale s'appliquait déjà (exemple : réfection totale d'une installation de chauffage avec percements pour passages des réseaux)
- Une simple installation d'un élément d'équipement dissociable, seule la responsabilité contractuelle s'appliquait (exemple : pose de PAC, chaudières murales, ...)

Dans la situation actuelle, si vous réalisez la simple installation d'un élément d'équipement dissociable (pas de définition légale, donc c'est une notion extensible, ce serait un élément « pouvant être posé ou déposé en touchant peu ou pas à la structure du bâtiment, destiné à fonctionner ») sur un bâtiment existant provoque l'extension de la garantie décennale.

Les risques qu'engendre cette évolution :

- Vous pouvez être condamné à financer la réparation des désordres et l'ensemble de leurs conséquences (exemple : destruction complète d'une supérette causée par une unité de climatisation)
- Vous pouvez n'être couvert par aucune assurance décennale (souscrire une assurance décennale, même lorsque votre activité se limite à des travaux de faible ampleur. Vérifier que les activités souscrites correspondent à votre activité réelle. Déclarer à votre assureur les chantiers d'un montant exceptionnel.)

Le chef d'entreprise peut être poursuivi personnellement au pénal et civil (y compris en SARL).

Les garanties complémentaires à souscrire :

- La garantie des dommages immatériels
- La garantie des dommages intermédiaires
- Les garanties protections juridiques.

Après les questions des participants et le dernier petit mot de notre président, la réunion s'est terminée par un apéritif dinatoire.

**Patrice GRIBAL, Commission Jeunes AICVF Languedoc-Roussillon**

## AICVF Languedoc-Roussillon : Réunion technique TRANE du 21/02/2019

Soixante-trois personnes ont participé à cette réunion technique dans les locaux de la Sté TRANE à MONTPELLIER. Présentée par Philippe DUBOIS, Ingénieur Application et Grands Projets à LYON et Nicolas BAU Responsable Applications, avec toute l'équipe TRANE MONTPELLIER, cette réunion était concentrée sur l'Hydraulique des réseaux.

### Pourquoi parler d'hydraulique ?

Parce qu'un réseau bien conçu apporte une flexibilité du système, une régulation plus fine, une réutilisation infinie de la boucle d'eau, une sécurisation de l'installation facilitée (by-pass et piquages pour locations) avec la disponibilité d'unités au HFO, et le confinement du réfrigérant (cf. F-GAZ).

Dans les circuits hydrauliques recommandés par TRANE, qu'ils soient couplés avec débit primaire variable (VPF), ou découplés avec débit secondaire variable (VSF), c'est toujours l'hydraulique qui commande.

Les applications hydrauliques dans un système avec des refroidisseurs en série, un grand delta T (10°), et un débit primaire variable, apportent de nombreux avantages :

Une diminution du diamètre des tuyauteries.

Une réduction du nombre de pompes et de vannes.

Une possibilité de faire du free-cooling sur un retour à 15° au lieu de 12°.

Une optimisation des performances énergétique des unités.

**Le grand delta T**, une approche différente de l'hydraulique chez TRANE.

Le système est conçu pour un régime d'eau de 5°/15°.

Débit d'eau divisé par deux dans les tuyauteries.

Mise en série de deux machines.

Free-cooling grâce à un retour à 15°.

Economie sur l'installation du VPF.

Economie sur le fonctionnement du VPF.

Diminution du nombre de pompes.

La gestion de production TRANE (Tracer SC) contient d'origine le fonctionnement en série et le VPF.

Le coût est identique à une CPC standard.

La mise en œuvre et la programmation sont simplifiées.

Une analyse comparative entre la solution TRANE et une solution classique 7/12 réseau découplé amène la conclusion suivante :

- Un investissement équivalent.
- Une économie de fonctionnement jusqu'à 20%. Soit entre 4500€ et 11000€ / an, suivant la zone géographique.
- Un intérêt croissant avec la charge de base.

La solution est aussi applicable à l'industrie.

Les chaudières thermodynamiques (City BOOSTER) de TRANE

Grace aux HFO la porte est ouverte à la production d'une eau à 80°.

Plusieurs possibilités avec des plages de 200kw à 1.7Mw :

Dans l'industrie avec la possibilité de récupérer la chaleur fatale (tours, rejets d'eau chaude).

Dans les hôpitaux avec l'arrêt des chaudières l'été, pour la production d'ECS et la valorisation du réseau EG.

Dans les Thermes avec l'utilisation des sources chaudes.

Dans le tertiaire en cascade avec une PAC ou la production d'ECS est négligeable (40/45° pour -15° ext).

Toutes ces possibilités amènent la suppression des énergies fossiles et donnent souvent droit à des subventions CEE.

Le secours des installations.

C'est une bonne chose que de prévoir dès la réalisation des installations, un plan de secours en cas de panne des groupes de production, pour un coût supplémentaire souvent minime.

Un by-pass et des piquages en attente sur les collecteurs du réseau d'EG pour recevoir le raccordement rapide d'unités de secours.

Prévoir également un emplacement réservé à ces unités de secours et leur alim électrique.

TRANE possède quatre centres de location d'unités de secours en France, (PARIS, LYON, BORDEAUX et MONTPELLIER).

Après l'habituel questions/réponses, un apéritif dinatoire très sympathique, offert par la Ste TRANE, terminait cette soirée d'un mois de février exceptionnel.

Yvan CORP, membre Bureau AICVF Languedoc-Roussillon

## AICVF Languedoc-Roussillon : Réunion technique du 21/03/2019



Notre troisième réunion technique de l'année s'est déroulée dans les locaux du lycée Léonard de VINCI à MONTPELLIER.

La cinquantaine de participants a été accueillie par Mr Jean-Louis CLERC, inspecteur d'académie et Mr Thierry BONNAFE, proviseur du lycée. Cette réunion s'est déroulée sous l'égide de la Sté DECIBEL France, représentée par Mr Stéphane BAUCHEMIN et Mr Armand BENJAMINS.

Le thème de la soirée était bien sûr basé sur l'environnement, la performance et la réglementation acoustique.

Leader français dans l'acoustique, DECIBEL France se positionne comme concepteur et assembleur de l'ingénierie acoustique appliquée à la résolution des problèmes de bruit, dans l'environnement, le tertiaire et l'industrie. Apporter une solution à un problème de gêne ou d'inconfort sonore, avec garantie de résultat. Sans vouloir s'étendre, je parlerai juste du décret N°2006-1099 relatif à la gêne du voisinage, hors ICPE, qui définit deux critères à respecter :

- **émergence globale**, différence entre bruit particulier et bruit ambiant, supérieur à une valeur limite durant une période et une durée, exprimé en dB/A et qui correspond à une pression. Valeurs limites : 5 dB/A le jour et 3 dB/A la nuit, auquel s'ajoute une correction en dB/A pour la durée.
- **émergence spectrale**, différence entre bruit ambiant dans bande d'octave normalisé comportant le bruit en cause et le bruit résiduel dans la même bande d'octave. Valeurs limites en dB: de 7dB pour 125Hz à 5dB pour 4000Hz.

Le décret N°2006- 892 relatif aux prescriptions de sécurité et de santé en cas d'exposition au bruit des travailleurs :

**Valeurs d'exposition inférieure** déclenchant la mise à disposition d'une protection auditive : Lex, 8h=80 dB/A soit une pression acoustique de crête de 112Pa, 135 dB/C.

**Valeurs d'exposition supérieure** déclenchant le port d'une protection auditive : Lex, 8h=85 dB/A soit une pression acoustique de crête de 140Pa, 137 dB/C

**Valeurs limites d'exposition** déclenchant la prise de mesures pour réduire l'exposition à une valeur inférieure : Lex, 8h=87 dB/A soit une pression acoustique de crête de 200Pa, 140 dB/C.

Il nous a été ensuite présenté les divers matériels de protection de l'acoustique : les écrans, baffles et silencieux pour un gain de 10 à 15dB/A et les caissons et cabines acoustiques pour un gain de 20 à 25dB/A. Après les questions/réponses et une visite des ateliers, la soirée se terminait par un magnifique apéritif dinatoire offert par DECIBEL France. Un grand merci à toute l'équipe du lycée Leonard de VINCI pour son accueil et sa gentillesse.



Yvan CORP, membre Bureau AICVF Languedoc-Roussillon

## AICVF Lorraine : l'audit énergétique dans le tertiaire

Lundi 11 mars dernier, l'AICVF Lorraine s'est réunie au lycée professionnel Emmanuel HERE à Laxou (54). L'occasion de revenir sur le concours AICVF TOTAL, qui a mis au défi des étudiants BAC +2/+3 de toute la France, dont 3 étudiants lorrains. Alexis THEIS, participant, et élève au lycée HERE (partenaire AICVF) a présenté le concours et l'intérêt pour les rencontres qu'il a pu réaliser à cette occasion.

Julien CARTON est ingénieur-auditeur pour l'Energieageance, et formateur dans l'efficacité énergétique Bâtiment avec sa société ICSEED (formateur pour l'AFNOR, le CSTB, Logiciels PERRENOUD...). Il est intervenu pour replacer l'audit comme une activité à la croisée des chemins du génie climatique : prise en compte du chauffage, de la ventilation, de la production de froid, de l'informatique, de l'éclairage, ...

Ainsi, il a décrit la suite de normes de référence EN 16247, qui s'applique à l'audit énergétique dans le bâtiment, les procédés industriels et le transport. La démarche d'analyse détaillée des différents flux énergétiques en présence dans un bâtiment a été présentée, afin d'établir une cartographie des consommations par usage.

En particulier, Julien a insisté sur l'importance de la mise en place d'instruments de mesures pour la qualité d'un audit. La société Energieageance utilise par exemple de nombreux enregistreurs de courant, de puissance, température/humidité, débits.

L'audit permet en premier lieu, au-delà de qualifier l'efficacité des systèmes ou du bâti, de rationaliser le fonctionnement des équipements aux besoins réels. Travailler sur les systèmes CVC, en lien avec les exploitants sur site, permet en général d'obtenir des temps de retour sur investissement inférieurs à deux ans, comme le requiert généralement le maître d'ouvrage.

La réunion a été largement appréciée par les différents membres de l'AICVF Lorraine, sur un sujet qui touche tous les métiers du génie climatique, avec une approche globale. Elle s'est conclue par un cocktail sympathique en présence de professeurs du lycée HERE. La prochaine réunion aura lieu le 24 mai sur les outils numériques au service du BIM, avec TRIMBLE.



Alexis THEIS, étudiant participant,  
au concours AICVF TOTAL 2019



Extrait de la présentation de Julien

**Julien CARTON, Président AICVF Lorraine**



## AICVF Midi Pyrénées : l'Intelligence Hydraulique

Rémi TARANTO, de la Société CALEFFI, nous a proposé le 14 mars une conférence technique ayant pour thème « l'Intelligence Hydraulique et l'Equilibrage ». Vaste sujet, pas toujours facile à appréhender !

En s'appuyant sur le « Guide de l'Intelligence Hydraulique, édité par le COSTIC, il nous a expliqué comment l'intelligence hydraulique permet de considérer toutes les problématiques individuellement (équilibrage, air, boues, pression, condensation, ...) et de les traiter, par une réflexion globale sur leurs interactions, de façon à ce que de la chaufferie jusqu'aux émetteurs, tout fonctionne en bonne adéquation.

L'assistance nombreuse représentant des bureaux d'étude, des entreprises, des enseignants et des étudiants a particulièrement apprécié la qualité de la présentation et l'intérêt d'un tel guide.

La présentation de Rémi TARANTO sera disponible sur le site Régional.



**Francis ROUMIGUIE, Président AICVF Midi Pyrénées**

## AICVF Poitou-Charentes : Réunion technique Nouvel arrêté ICPE 1mW avec AG du 8/03/2019

M. FERGER, membre AICVF POI et responsable du partenariat AICVF POI de l'entreprise POUJOULAT (implantée à côté de NIORT), nous a accueilli pour notre première réunion technique 2019 qui a réunie quarante personnes. L'assemblée générale s'est tenue pendant cette réunion.

En introduction de la réunion, M. Jean-Louis PROST Directeur Ventas & Développement Chauffage a présenté le groupe et les activités de Cheminées POUJOULAT.

Puis ont suivi, les 2 conférences sur le thème du « Nouvel arrêté ICPE ramené à 1MW d'aout 2018 » par M. Arnaud TROMAS Responsable Produits Conduits de cheminée chez POUJOULAT et par M. PASQUIER - APAVE :

- Conférence de M. TROMAS - POUJOULAT, sur la réglementation Fumisterie avec hauteur et température conduit en chaufferie.

- Conférence de M. PASQUIER - APAVE, sur le panorama des principales modifications : zoom sur le classement des installations au titre des rubriques 2910A & 3110, quels arrêtés s'appliquent à mes installations, zoom sur AMPG arrêtés ministériels de prescriptions applicables aux ICPE et les dispositions à prendre par l'exploitant.

Ces conférences ont permis de mesurer toute la difficulté qui résulte des nouveaux textes : appliquer d'abord le décret avec les écarts avec l'ancien texte, puis, en fonction de l'installation et de l'exploitation, voir dans un des 7 arrêtés et le décret, comment doit être traitée l'installation ou l'exploitation.

De nombreuses questions ont suivi cet exposé, questions qui ont reflété la complexité du thème.

Notre président Jean-Marie SOUCHET, a ensuite fait une présentation de l'activité en 2018 et les prévisions activités pour 2019 de notre groupe régional AICVF Poitou Charentes Haute Vienne qui se compose maintenant de 83 membres issus des 5 départements de notre région.

9 conventions de partenariat ont été signées en 2019, suite à la mise en place de ces conventions fin 2018 et 3 autres sont en attente de réponse.

(Lors de cette réunion, nous avons accueilli notre 10ème membre AICVF POI après les 25 Membres AICVF POI en 2018 et notre 10ème convention de partenariat AICVF POI signée)

Jean-Marie a également présenté la prochaine réunion AICVF POI le 21 juin à l'abbaye de Fontevraud, organisée conjointement avec les 2 régions Bretagne - Pays de la Loire et Touraine, en présence du Président AICVF Yves NIOCHE et vice-président AICVF Michel DUCLOS. (Les invitations avec demande de participation financière vont être envoyées prochainement).

Le bilan financier 2018 a été approuvé à la majorité et le prévisionnel financier 2019, a été présenté, pour avis.

Une visite de l'usine de production, magasins et expéditions, de la chaufferie CELSIUS avec une chaudière à bois déchiquetés, une chaudière granulés et du laboratoire CERIC a suivi ces présentations.

Les échanges se sont poursuivis lors du cocktail déjeunatoire à l'auberge de CRESPE.



Jean-Marie SOUCHET, Président AICVF Poitou-Charentes

## **AICVF Rhône-Alpes : Joli stand et belle fréquentation lors du Salon BePositive à Lyon**

Grâce au partenariat entretenu de longue date entre l'organisateur GL Events Exhibition et notre cher Yves LE BARS, membre du Comité technique, notre association a pu bénéficier d'un stand mis à disposition gracieusement. Le bureau s'est organisé pour assurer une permanence et accueillir le visitorat avec la convivialité et le dynamisme qui le caractérise. Certains visiteurs, se sont d'ailleurs décidés pour l'occasion à adhérer à notre belle association !

L'organisateur du salon a été particulièrement satisfait de cette édition 2019.

De notre côté, nous noterons tout particulièrement la présence sur les plateaux TV pour leurs interviews respectives sur la Qualité d'Air Intérieur et sur les nouvelles normes de filtration, de deux éminents membres de la région rhônalpine : Madame Priscilla PETINGA Ingénieur de recherche au sein du Laboratoire ENGIE Lab et Monsieur Michel DUCLOS Directeur Général du Groupe Titanair et Vice- Président Délégué aux régions AICVF.



**Caroline OVIGUIAN, Présidente AICVF Rhône-Alpes**

## AICVF Touraine-Centre : Assemblée générale et réunion technique autour de la vinification d'un domaine du Vouvrillon

Une trentaine de membres ont assisté à l'assemblée générale de l'AICVF Touraine Centre qui s'est déroulée dans une cave viticole du Vouvrillon.

Thierry LE FLOHIC a animé sa dernière assemblée générale en tant que président après 3 ans menés tambour battant. Merci à lui qui a apporté un nouveau souffle aux activités du bureau de la région Touraine Centre. Il restera au bureau régional et s'occupera désormais d'organiser les réunions techniques de sa très chère Eure et loir (Capitale Barjouville près de Chartres).

Thierry nous a présenté son rapport moral, résumant l'ensemble des actions de l'année 2018. La région a récupéré un vingtaine de membres en 3 ans. L'AICVF Touraine Centre a organisé 9 réunions techniques réparties dans tous les départements de la région. La future réglementation thermique E+C- a été présentée dans chaque département, une journée de visite des installations techniques du zoo de Beauval a été particulièrement appréciée par une quarantaine de membres. Les autres réunions ont eu pour sujet l'expansion et le dégazage et les protocoles de communication. 175 membres et partenaires ont assisté aux réunions techniques de la région Touraine Centre. Le budget de fonctionnement de l'année a été de 13 344 € et le résultat de - 852 €.

Thierry n'a pas manqué de remercier nos partenaires qui nous permettent de faire nos réunions dans tous les départements de la région.

Le rapport moral, le rapport financier, et le nouveau bureau ont été approuvés par l'assemblée.

Le nouveau bureau s'est mis au travail le 18 février dernier. Richard COIGNARD (BE retraité) a pris la présidence avec Antoine IMBAULT comme secrétaire (BE Ingephi), et Franck LEFEUVRE (BE IGCEB) comme trésorier. Nous profitons de cette tribune pour saluer notre ancien secrétaire, Jean-Claude PONCHEL qui a assuré valeureusement cette fonction pendant de nombreuses années et qui nous quitte pour de nouvelles aventures. Nous lui souhaitons plein de bonheur. Le bureau est désormais constitué de 11 personnes toujours aussi motivées pour faire vivre notre région pour les 3 prochaines années.

A l'issue de l'assemblée générale, une visite de la cave du Château de Gaudrelle (AOC Vouvray) a été commentée par Cyril NENIN, chargé de la vinification, qui nous a expliqué avec passion les particularités du vignoble et les pratiques du viticulteur.

Le domaine a une histoire qui commence au XVII<sup>ème</sup> siècle, mais la culture du Chenin blanc, seul cépage de l'AOC Vouvray, est là depuis le IV<sup>ème</sup> siècle époque de Saint Martin évêque de Tours. Le domaine s'étend sur 22 Ha de parcelles d'argilo-calcaire et argilo-siliceux. Le chai est complètement intégré dans des caves troglodytiques en tuffeau, fiertés de la région. Chaque parcelle et dans certains cas chaque pressurée fait l'objet d'une vinification séparée. Le domaine en culture raisonnée depuis longtemps est en cours de conversion à la culture biologique.

Nous apprenons en particulier que la technique du tressage de la vigne, pratiquée sur certaines parcelles, évite les effeuillages et donc le stress de la vigne. Ainsi le développement des rameaux supérieurs ralentit naturellement, et les rameaux inférieurs ne peuvent plus croître au détriment de la maturation de la grappe. Il en résulte selon notre hôte des arômes et une acidité plus aboutis.

Par ailleurs, le domaine expérimente depuis cette année la filtration tangentielle à membrane céramique qui outre, offre le choix de la porosité en fonction du résultat souhaité, rend la tâche complètement automatique.

La soirée s'est achevée par une dégustation toute aussi savoureuse que raisonnable, et par un cocktail dînatoire bien sympathique.



**Richard COIGNARD, Président AICVF Touraine-Centre**